

Création d'un poste de Chargé-e de communication et promotion à 100%

1. INTRODUCTION

Lors de sa séance du 29 octobre 2018, le Conseil de Ville a validé la création de divers postes au sein de l'Administration communale à la suite d'une analyse menée par un groupe d'experts externe.

Dans ce cadre, il a notamment validé un poste de délégué-e à la promotion de la Ville sous forme de mandat provisoire, en chargeant le Conseil communal de dresser un bilan dans le courant du premier semestre 2022.

C'est dans ce sens que la présente demande de création de poste de chargé-e de communication et promotion à 100% est formulée. En effet, après près de deux ans d'exercice, le Conseil communal souligne l'important travail réalisé mais également les nombreux projets en lien avec la communication en cours de développement. Par ailleurs, la mise en place d'une politique de communication moderne et d'une stratégie visant à promouvoir l'image de la Ville de Delémont est devenue un impératif qui ne peut plus être nié pour une ville endossant le rôle de capitale cantonale.

L'objectif est de pouvoir répondre de manière professionnelle aux nouvelles attentes en matière de communication et de promotion pour une ville de la taille de Delémont. Ainsi, l'Exécutif est persuadé que la création définitive d'un poste pour gérer la communication institutionnelle, promouvoir l'image de la Ville vers l'extérieur et apporter son soutien en la matière aux différents départements et services communaux s'avère totalement justifiée.

La création d'un poste de chargé-e de communication et promotion en faveur de l'Administration communale à 100% relève, du point de vue de l'Exécutif, d'une nécessité au vu des nombreux projets et tâches en cours ou à venir, lesquels sont détaillés au point 2.2. ci-dessous. Par ailleurs, cette fonction pourrait, idéalement, faire l'objet d'un partage de poste afin d'en assurer la suppléance, celle-ci étant actuellement réalisée par la Chancelière communale, supérieure hiérarchique.

D'un point de vue financier, l'Exécutif delémontain met en exergue le fait que la création du poste, telle que prévue, ne représente aucune charge financière supplémentaire, étant donné que le poste figure déjà au budget communal, sous forme de mandat.

2. ETAT DE SITUATION

2.1. BILAN DES TRAVAUX REALISES

Le mandat actuel de chargé-e de communication a débuté en août 2020 et le Conseil communal en tire un bilan très positif au vu des développements menés dans de nombreux domaines, tels que :

Réorganisation des processus dans les relations avec les médias

Afin de gagner en cohérence et en efficacité, la communication avec la presse a été centralisée auprès de la Chargée de communication. Un soutien et une coordination avec les services pour la rédaction de communiqués de presse ont également été instaurés. Cela a permis de mettre en place un meilleur suivi pour la publication et la diffusion des informations tant à la presse, qu'à l'interne et aux citoyennes et citoyens.

Reprise de la publication du journal officiel *Delémont.ch*

Depuis le début 2021, la gestion de la publication du journal de la Ville a été reprise à l'interne par la Chargée de communication, qui coordonne la création des articles, la mise en page, l'impression et la diffusion. Le journal a été totalement revu, tant au niveau du contenu que de sa forme. Le papier a été changé au profit d'un papier recyclé produit en Suisse, la mise en page a été retravaillée pour être plus épurée et le contenu a été réorganisé et optimisé (plus qualitatif et moins de publicité).

Communication digitale

La Ville doit mieux se profiler en ligne, de nombreux projets visant cet objectif ont été initiés. Le flux des actualités sur le site internet de la Ville a été revu et amélioré. En parallèle, le site fait l'objet d'un projet de refonte totale avec une mise en ligne prévue courant 2022. La structure du nouveau site a été optimisée pour faciliter l'accès à l'information pour les citoyennes et citoyens. De plus, le développement de la présence de la Ville sur les réseaux sociaux est en projet et sera mis en œuvre sur la base d'une stratégie dédiée.

Soutien aux services communaux

Des rencontres régulières avec les différents services communaux ont été mises en place afin de les soutenir dans leur communication et en optimiser la planification. De plus, la Chargée de communication participe à des projets spécifiques qui nécessitent un appui dans le domaine de la communication. L'objectif de ces collaborations est d'améliorer la visibilité, la cohérence et l'impact des actions des services de la Ville.

2.2. PROJETS FUTURS ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

Une feuille de route pour la communication institutionnelle a été élaborée, elle définit les grandes lignes pour développer la communication de la Ville dans le cadre d'une stratégie de communication globale. Les sujets abordés concernent tant la communication interne à la Municipalité qu'externe et le développement de nouveaux outils de communication, les réseaux sociaux notamment.

Ce cadre doit permettre de travailler sur l'image de la Ville et sa promotion, aux niveaux économique ainsi que démographique.

Sur cette base, de nombreux projets sont appelés à voir le jour afin de permettre à la Ville de Delémont de rayonner, vers l'intérieur comme vers l'extérieur :

- développer les campagnes de promotion et de communication de la Ville de Delémont ;
- assurer une meilleure visibilité des actions à l'attention de la collectivité et augmenter la visibilité des prestations et activités des services ;
- développer la communication sur les projets d'aménagement et de développement ;
- développer les projets et plates-formes d'échanges avec les partenaires externes ;
- développer les supports et contenus promotionnels et les canaux de communication digitale ;
- développer un projet d'identité visuelle ;
- garantir la mise à jour de tous les supports et contenus d'information digitaux.

Pour développer et concrétiser sur le long terme les idées émises, la création d'un centre de compétence interne en matière de communication pour Delémont est inéluctable. Au vu du volume de projets et d'actions qui devront être menés, il s'avère que les 80% attribués initialement sont insuffisants, c'est pourquoi une dotation du poste à 100% est demandée pour renforcer ce pôle de compétences.

3. CREATION DE POSTE

Les missions et tâches générales dévolues au poste nouvellement créé, ainsi que le profil et les compétences attendus pour cette nouvelle fonction sont détaillés ci-dessous.

3.1. MISSIONS GENERALES DU POSTE

Tâches et domaines de compétences :

- conduite de projets dans le domaine de la promotion de l'image de la Ville et de la communication ;
- conduite opérationnelle de la communication de la Ville ;
- gestion des actualités de l'administration, recherche, création, publication et diffusion de sujets ;
- gestion de la communication avec les médias (rédaction de communiqués de presse, coordination de la communication presse des services, organisation de conférences de presse, ...) ;
- soutien et conseil aux membres du Conseil communal, aux départements et aux services en matière de communication ;
- coordination de la parution du journal de la Ville *Delémont.ch*, rédaction d'articles et proposition de sujets ;
- gestion de la communication digitale et développement des outils, exécution et conduite de la stratégie pour les réseaux sociaux ;
- développement et mise à jour des sites internet et intranet ;
- création de contenu pour les plates-formes de communication digitale (site internet et intranet, réseaux sociaux).

3.2. PROFIL ET EXIGENCES

Profil de la personne recherchée :

- formation de niveau tertiaire dans le domaine de la communication, du marketing ou du journalisme ;
- expérience de plusieurs années dans la communication institutionnelle ou la communication d'entreprise ;
- expérience pratique dans les relations avec les médias et la gestion des communiqués de presse ;
- excellentes connaissances des réseaux sociaux ;
- parfaite maîtrise du français et excellentes capacités de rédaction ;
- connaissance des langues nationales est un atout ;
- maîtrise des outils digitaux usuels ainsi que des réseaux sociaux ;
- autonomie, sens des priorités et esprit d'initiative ;
- aisance relationnelle, caractère fédérateur ;
- intérêt marqué pour la politique et le service au public.

4. REPERCUSSIONS FINANCIERES

Dans le cadre de l'attribution du mandat de délégué-e à la promotion à durée déterminée, une enveloppe forfaitaire annuelle de CHF 132'000.- avait été allouée par le Conseil de Ville et portée aux budgets de fonctionnement pour 2021 et 2022.

La charge financière annuelle totale pour la création du poste en 2023 sera de CHF 119'930.- y inclus le 13^{ème} salaire et les charges sociales, soit CHF 12'700.- en dessous du montant forfaitaire alloué pour les deux derniers exercices. Ce montant sera intégré dans les rubriques budgétaires 2023 du personnel communal. Il est par conséquent important de souligner qu'aucune répercussion financière n'est à attendre dans le cadre de cette création de ce poste dans la mesure où les charges supplémentaires seront nulles par rapport aux exercices 2021 et 2022.

5. PREAVIS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL

Au vu des éléments mentionnés dans ce rapport, le Conseil communal souligne que la promotion de l'image de la Ville, ainsi que l'élaboration d'une stratégie de communication institutionnelle sont des aspects prioritaires permettant de développer l'attractivité de Delémont en tant que commune mais également l'Administration communale en tant qu'employeur. Ces champs d'action font appel à des compétences bien spécifiques et deviennent une mission primordiale de l'Administration communale. Au vu de la charge de travail que cette dernière représente et sur la base de l'expérience accumulée durant le mandat provisoire de deux ans, le Conseil communal est d'avis que des ressources doivent être attribuées en suffisance et de façon durable pour assurer la conduite des différents projets planifiés.

Le Conseil communal sollicite par conséquent l'aval du Conseil de Ville et lui propose d'accepter la création définitive du poste de chargé-e de communication et promotion à un taux de 100% au sein du Département de la Mairie et de la promotion économique.

Par ailleurs, la présente demande de création de poste de chargé-e de communication et promotion a été préavisée par les commissions communales comme suit :

- la Commission de la mairie a émis un préavis favorable lors de la séance du 11 mai 2022 ;
- la Commission des finances a émis un préavis favorable lors de la séance du 13 juin 2022.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal propose au Conseil de Ville d'accepter la création du poste de chargé-e de communication et promotion à 100%.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 14 juin 2022 ;
 - les dispositions de l'article 29, al. 5, du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis favorables de la Commission de la mairie et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. La création d'un poste de Chargé-e de communication et promotion à 100% est acceptée.
2. La liste des emplois dont les titulaires ont qualité de fonctionnaire est modifiée en conséquence.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La chancelière :

Gaëlle Frossard

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 27 juin 2022